

Responsabilité environnementale et sociale pour le 21e siècle

Evaluation volontaire des risques liés au plomb

Analyser la réalité, exposer la fiction

Dans le monde entier, la législation est en constante révision afin de garantir que l'homme et l'environnement sont correctement protégés de ses propriétés dangereuses. A la fin des années 1990, il devenait évident qu'en dépit du large spectre d'informations disponibles sur le plomb, certains domaines restaient inexploités. En conséquence, l'industrie s'est portée volontaire pour réaliser une évaluation complète des risques liés au plomb dans l'Union européenne.

A cette époque, l'UE avait déjà mis une procédure officielle en place pour la réalisation de ces évaluations. Toutefois, aucune évaluation n'avait été réalisée sur le plomb. L'industrie du plomb fut la toute première industrie à se porter volontaire pour ce genre d'évaluation conformément à cette procédure. En conséquence, en 2000 et 2001, l'industrie du plomb a travaillé avec la Commission européenne et les gouvernements de l'UE pour conclure un processus permettant à l'industrie de réaliser une évaluation des risques de manière ouverte et transparente ainsi que de faire examiner l'évaluation par les gouvernements de l'UE.

Afin d'éviter toute accusation de parti pris, des consultants indépendants furent nommés pour réaliser l'évaluation et des experts internationaux de premier plan furent nommés dans deux comités d'examen scientifique indépendants qui ont périodiquement examiné les résultats. Les consultants et les membres des comités d'examen furent approuvés par la commission européenne et le pays examinateur.

Le gouvernement néerlandais a accepté de participer en tant que « pays examinateur » pour contrôler les progrès. L'évaluation des risques est extrêmement complète, couvrant le métal et les principaux dérivés du plomb tout le long du cycle de vie (à savoir de la production jusqu'à l'utilisation, le recyclage et, lorsque le recyclage est impossible, l'élimination).

Le processus d'évaluation des risques dura quatre ans, puis des projets de rapport sur l'environnement, la santé et les déchets furent transmis au Bureau européen des substances chimiques en 2005. Depuis, les rapports ont été intensivement révisés par le comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux (CSRSE) de l'UE. Les versions définitives des rapports sont attendues en 2008.

Une fois finalisées, les conclusions de l'évaluation des risques seront publiées. Dans l'intervalle, le projet offre déjà des informations précieuses aux régulateurs et à l'industrie sur la gestion efficace des risques liés au plomb, par exemple en termes de santé pour les travailleurs, et l'industrie s'engage à mettre ces mesures en place. Le rapport favorise également l'identification des domaines où des recherches complémentaires sont nécessaires. Une fois encore, l'industrie s'engage à effectuer ces recherches.

Les 4 millions d'euros nécessaires à l'évaluation des risques ont été intégralement pris en charge par l'industrie du plomb. Le travail a permis à l'industrie d'améliorer ses connaissances de l'impact du plomb sur la santé et l'environnement. Les informations ont également été utiles aux régulateurs sur les enjeux nationaux et locaux.

